

Bonjour Denis,

Les débats à l'intérieur de la CFDT ont toujours permis de faire avancer les idées et de ressentir ce que les personnes pensent autour de nous. Si je partage en partie seulement ton analyse, je tiens cependant à t'apporter mon point de vue.

Tu parles souvent de la pauvreté des jeunes qui n'est pas assez prise en compte dans notre société. Et c'est tout à ton honneur. Il est vrai que la tranche d'âge 18/25 ans ne bénéficie pas ou très peu de la solidarité nationale. Hélas, je ne pense pas que les mesures prises vont leur bénéficier. Le gouvernement veut aider ceux qui travaillent. C'est son choix. Mais ce n'est pas cela qui va profiter aux jeunes qui sont exclus du marché du travail. Ils vont être exonérés de quelques centimes lorsqu'ils feront des missions d'intérim de courte durée, et j'ai bien peur que cela ne s'arrête là. Il en est de même pour les personnes de plus de 50 ans qui recherchent désespérément un emploi.

Dire que la CFDT Retraités est corporatiste me fais réagir. Je reprendrai 3 exemples :

- Après la canicule de 2003, les salariés ont eu une journée de solidarité à donner aux personnes âgées. La CFDT a dit haut et fort que ce n'était pas normal qu'il n'y ait que les salariés qui participent à cette contribution. Elle devait être étendue aux professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, retraités et aux revenus financiers. Quand tout dernièrement, il a été envisagé de mettre en place une deuxième journée de solidarité financée par les salariés, immédiatement la confédération et les retraités CFDT sont montés au créneau en expliquant que ce n'était pas comme cela qu'il fallait régler le problème.
- Quand c'est mise en place la contribution de 0,3 points de CASA pour les retraités payant l'impôt sur le revenu, la CFDT Retraités, contrairement à certaines autres confédérations syndicales, ne s'y est pas opposée. Elle trouvait normal que les retraités, à partir d'un certain montant de pension, participent comme les salariés. Par contre, ce n'est toujours pas étendu aux autres catégories professionnelles, alors qu'elles ont également des personnes âgées.
- Idem pour la CSG. Il était anormal que le taux de CSG des retraités soit moindre que les salariés. A mon avis, cela ne pouvait se défendre d'aucune manière. Par contre la CFDT Retraités demandait que cette hausse de CSG soit destinée à payer en partie la perte d'autonomie. Le gouvernement en a décidé autrement. Maintenant que ce problème reste entier et va être étudié, comment va-t-on le financer ?

Tu dis que le seuil d'exemption aurait dû être fixé à 1500 euros. Le gouvernement avait vu beaucoup plus bas et estimait à 100 000 les personnes devant être exemptées. Le seul fait qu'il y ait eu une grogne de la part des retraités a fait monter le nombre à 300 000. Comme quoi il y avait bien un problème et qu'il était normal de réagir.

Tu inscris ta réflexion dans le temps et cela donne de la hauteur au débat. Il est vrai que la situation des retraités juste après la seconde guerre mondiale était déplorable. Les conditions de vie des retraités ce sont globalement améliorées depuis, même si certains retraités restent bien en dessous du seuil de pauvreté. Cela ne s'est pas fait tout seul et il a fallu négocier âprement. Je me rappelle dans l'entreprise quand nous avons renégocié à la fois les retraites complémentaires et une retraite sur-complémentaire maison. Qu'est-ce que la CFDT a pris dans les gencives !!! Il était beaucoup plus facile pour certains syndicats de dire « Les patrons peuvent payer » que d'expliquer aux salariés que l'augmentation de leurs cotisations pour la complémentaire retraite était avantageuse. A la fois pour eux, car ils allaient en bénéficier une fois en retraite, mais aussi pour les caisses de retraites qui versaient les pensions aux générations qui nous ont précédé, et donc à leurs parents ou grands-parents.

Remettre la situation des retraités français dans le contexte européen est une bonne chose. Tu cites des chiffres dont je n'avais pas connaissance. Cela permet de remettre les pendules à l'heure, comme le dit un proverbe populaire. A mon avis, nous aurions tout intérêt à faire connaître ces chiffres avant les élections européennes qui risquent de confirmer la montée des nationalismes.

Tu indiques un niveau de vie médian de 1800 euros. Là non plus, je ne connaissais pas ce chiffre. Par contre la moyenne des pensions est de 1376 euros. L'écart entre ces 2 chiffres est important. Je pense (à confirmer) que cette différence provient du fait que les retraités sont souvent propriétaires de leur logement. Il n'empêche que c'est bien ce qui est sur le compte bancaire qui permet de vivre. Et comme le dit la CFDT Retraités, la hausse de la CSG est une perte de pouvoir d'achat annuelle de 553 euros pour une pension moyenne. Ce n'est pas rien, surtout quand l'inflation repart à la hausse !

Tu cites l'étude de l'ONPES qui fixe à 1500 euros le niveau de vie jugé nécessaire pour qu'une personne seule puisse vivre normalement. On est très loin de l'ASPA, ex minimum vieillesse. Au printemps, l'ASPA est passée de 803 à 833 euros. Elle augmentera de nouveau en 2019 et en 2020 pour arriver à 933 euros. Cette augmentation de ce minimum est à mettre au crédit de ce gouvernement. Ceux qui crient « Macron président des riches » devraient réfléchir à deux fois avant de parler. Ceci dit il est vrai que la suppression de l'ISF n'a pas donné un bon signal. Le « ruissellement » attendu par Macron tarde à venir, s'il vient un jour ! Comme le disait récemment Laurent Berger, la suppression ou non de l'ISF et son passage en IFI n'est pas le problème. Ce qu'il faut c'est une refonte globale de notre système fiscal qui ferait que ce qui est ponctionné en supplément aux plus riches puisse être redistribué aux plus pauvres.

Une prise en charge partielle de la complémentaire santé pour les retraités avait été promise par le gouvernement Valls. Depuis, nous sommes comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir. Or nous savons qu'un certain nombre de retraités n'adhèrent plus à une mutuelle santé du fait de son coût. Cela entraîne des situations dramatiques en cas de maladie.

Ce gouvernement avait annoncé la suppression de la cotisation d'assurance maladie et son remplacement par une hausse de la CSG. Sauf que, pour les retraités du privé et les retraités non titulaires de la fonction publique, cela n'a pas été le cas. Ils continuent de payer une cotisation spécifique de 1% aux régimes ARRCO, AGIRC et IRCANTEC. Cette anomalie doit être supprimée !

Concernant le reste à charge zéro pour les frais dentaires, de vue et auditifs, nous attendons de voir exactement les modalités d'application. Cela concerne tout particulièrement les retraités. C'est une vieille revendication CFDT qui, si elle est bien mise en place, allégera les dépenses de santé des retraités comme des actifs.

Je suis un peu comme toi. Je veux bien participer à un effort financier pour les plus pauvres, à la condition qu'il soit équitablement réparti. Avec 2400 euros de pensions mensuelles, je ne suis pas à plaindre non plus. Par contre, c'est différent pour mon épouse qui est 100 euros en dessous de la moyenne des pensions du fait de sa carrière professionnelle. Elle s'est arrêtée plusieurs années afin d'élever nos 3 enfants et ensuite elle a repris à 80%. Au cas où je vienne à décéder, ce dont je ne tiens pas, elle aurait certainement des difficultés financières, malgré la pension de réversion.

C'est pour les raisons évoquées ci-dessus que je participerai au mouvement du 4 octobre.

Reçois mes amitiés syndicales,

Luc